

COMPTE RENDU DES ÉCHANGES RELATIFS À L'ÉVALUATION DU PROJET TECHNOLOGIQUE

Animations pédagogiques janvier 2017 (parties nord et sud de l'académie de Versailles)

LECTURE DU RAPPORT

Il est rappelé que le rapport n'est pas évalué en tant que tel.

Le rapport permet aux élèves de **présenter l'ensemble de la démarche de projet, les différentes étapes de cette démarche, l'ensemble des résultats.**

Le rapport doit permettre au jury de prendre connaissance du projet conçu ou analysé, du contexte du projet et des axes à explorer lors de la soutenance orale.

Lors de la lecture du rapport, le jury doit prendre du recul par rapport à cet écrit et ne pas chercher à poser des questions par rapport aux éléments de détail notés dans le rapport mais plutôt préparer des questions qui permettront de **vérifier que l'élève a compris la démarche de projet et a identifié les étapes de cette démarche conformément aux programmes de méthodologie.** (« Comment les organisations sanitaires et sociales mettent-elles en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ? » pôle méthodologie en terminale)

PRÉSENTATION ORALE COLLECTIVE

La présentation orale peut être différente de la présentation écrite dans le rapport.

De même, **la présentation orale peut être identique** à celle du rapport (*par exemple, même plan*).

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Les questions posées lors de l'entretien doivent **s'appuyer sur la présentation orale du candidat** (*par exemple, demander la justification de l'outil de recueil de données choisi mais ne pas questionner sur un autre outil : la formation doit permettre à l'élève de comprendre le contexte d'utilisation d'un outil, son intérêt dans un contexte défini, sa conception...*)

Les questions doivent porter sur la compréhension de la démarche de projet présentée: ensemble de la démarche, enchaînement et liens entre les étapes du projet, analyse et justifications des méthodes et des outils utilisés (le comment et le pourquoi).

D'autre part, il est nécessaire de poser des questions **qui engagent l'élève dans une réflexion** pour pouvoir évaluer les critères d'évaluation suivants de la grille «justification des méthodes et outils » et « raisonnement(s) développés à partir des questions posées ».

Le jury ne doit pas poser de questions relatives à la démarche du groupe (*par exemple, organisation dans le groupe, utilisation d'outils d'analyse du projet étudié si choix de l'axe*

« analyse »...) dans la mesure où cette démarche a été évaluée au cours de l'année scolaire dans le cadre de l'évaluation de la conduite du projet technologique.

Cependant, si le groupe a choisi de travailler sur une conception de projet, la démarche du groupe pour analyser la situation à l'origine du projet (outils, méthodes) est bien à évaluer lors de cette partie de l'épreuve puisqu'il s'agit d'une étape de la démarche de projet.

Lors du questionnement des élèves, il faut rester attentif à **ne pas assimiler le groupe d'élèves à la structure porteuse du projet** (*exemples de questions : comment la structure X a procédé pour.... pourquoi la structure Y a-t-elle utilisé*).

Il est conseillé de **débuter l'entretien par des questions qui mettent à l'aise le candidat, en lien avec la partie qu'il a présentée par exemple.**

Le jury ne doit pas poser de questions de cours, en dehors du contexte du projet présenté, sans lien avec la démarche exposée (*par exemple, indiquer les différentes étapes d'une démarche d'étude, citer d'autres outils de recueil de données que ceux présentés dans le projet, nommer les différents types de questions dans un questionnaire telles que les questions ouvertes/fermées, de fait/d'opinion, modes de diffusion, la constitution d'un échantillon...*). Par contre, il est intéressant **de faire réfléchir les élèves sur ces points au-delà de la connaissance des termes** : types de questions utilisés en fonction des objectifs fixés (conception du questionnaire), prise de recul sur les résultats obtenus en fonction des types de questions posées.... (*par exemple, un nombre trop important de questions « ouvertes » aurait pu empêcher une participation significative ou n'aurait pas permis une analyse efficace des informations recueillies*).

Il est rappelé que l'étude des différents types de projets n'est plus au programme et qu'une question relative à ces différents types de projets est hors programme. Ainsi la question « quel type de projet avez-vous étudié ? » n'apporte aucune information à l'évaluateur quant à la compréhension de la démarche de projet et ne met pas l'élève dans une posture de réflexion. Elle ne sert par conséquent à évaluer aucun critère de la grille d'évaluation.

Un vocabulaire spécifique, des définitions ne sont pas attendues hors démarche de réflexion (*par exemple, les différents types d'objectifs spécifiques, opérationnels, le comité de pilotage... sans lien avec leurs rôles*). L'élève doit bien entendu mobiliser ses acquis en termes de connaissances mais **au travers d'une réflexion qui permet aux évaluateurs d'évaluer la compréhension du candidat** (*par exemple, lien objectifs/évaluation ou hiérarchisation des différents objectifs en fonction de la finalité de chacun plutôt qu'une simple dénomination des différents types d'objectifs,*).

Des questions relatives à la connaissance du public, au contexte politique et institutionnel sont exclues (*par exemple, présentation du contenu de l'ABS...*) **sauf si le lien est nécessaire pour comprendre la démarche de projet** (*par exemple, lien entre le projet et la politique de la ville*). Dans ce cas, **le jury doit guider le candidat.**

Le jury ne doit pas demander au candidat de présenter en détail ou d'analyser une étape manquante (*par exemple, l'évaluation, le suivi...*), **un axe qu'il n'a pas choisi de présenter** (*par exemple, « comment la structure aurait pu procéder pour cette étape ? »...*) puisque la

définition d'épreuve précise que l'analyse doit porter sur tout ou partie de la démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social. Le jury doit par contre s'assurer que le candidat maîtrise la démarche de projet dans son ensemble.

Le jury ne doit pas remettre en cause la démarche de projet qui a été menée par des professionnels et que les élèves analysent. Dans le cadre de l'analyse d'une démarche de projet menée par une structure, l'élève ne doit pas réaliser une analyse critique de cette démarche car elle a été menée par des professionnels : quelle légitimité posséderait l'élève pour « critiquer » une démarche conduite par des professionnels ? Ainsi, les questions débutant par « comment la structure a ... ? pourquoi la structure a... » sont à privilégier, au regard des objectifs des programmes de méthodologie. Le jury ne doit pas positionner les élèves en tant que professionnels en posant des questions du type « et vous, qu'auriez-vous fait ? »

Des questions différentes peuvent être posées aux membres du groupe.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES POUR PRÉPARER LA SOUTENANCE

Les professeurs doivent **mettre l'accent sur les éléments attendus en vertu du programme du pôle méthodologie.**

A partir **d'un questionnaire portant sur le pourquoi, le comment** (*par exemple, justifier les méthodes et les outils présentés...*), les professeurs doivent **guider les élèves pour analyser la démarche de projet** et aller au-delà d'une description.